



### La fonction d'Assistant Club

La formation fédérale à l'animation bénévole permet d'assister les titulaires de CQP/BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS lors des cours de Judo en club. L'assistant club ne peut pas enseigner en autonomie pédagogique.

Ensuite, 10h annuelles de formation continue sont à faire au sein de l'IRFEJJ pour conserver la qualification.

### Organisation pédagogique

- Plusieurs sites de formations au choix du stagiaire sont possibles en fonction du nombre de candidat par site. Des regroupements de sites sont effectués dans certains cas.
- 30 heures minimum de formation en centre de formation et 50 heures en structure d'accueil sous la tutelle d'un tuteur pédagogique (professeur du club).

### Calendrier

- Fin des inscriptions : 28/09/2019
- Début de la formation :  
Octobre / novembre 2019  
calendrier fourni par les Comités départementaux.
- Fin de la formation :  
13/07/2020  
Les dates sont valables pour tous les sites de formation.

### Conditions d'accès

- Cadet 1<sup>ère</sup> année.
- Être titulaire de la ceinture marron.
- Être licencié(e) à la FFJDA pour l'année en cours.
- Être titulaire d'un passeport sportif en cours de validité.
- Être présenté(e) par le Président et le Professeur du club où le candidat est licencié.

### Coût de la formation

- Coût de la formation : 200€

### Financements envisageables

- Aides possibles pour les demandeurs d'emploi par le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ou pôle emploi (sous réserve d'acceptation).
- Aides possibles pour les salariés via les OPCO.

**Nous contacter :** [formation@aurjudo.com](mailto:formation@aurjudo.com)

Thomas RIOS site de Ceyrat (63) : 06 73 53 12 69

Marc PERARD site de Lyon (69) : 06 85 54 86 20



**Assistant Club  
Judo- Jujitsu**

**Session 2019-2020**